



Déclarez vos revenus fonciers : le point sur les primes d'assurances

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 23/03/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 06/01/2017

Propriétaire d'un bien immobilier que vous mettez en location, vous êtes tenu de souscrire une assurance et de payer une ou des primes à ce titre. Vous supportez également un coût en termes d'assurance si vous avez souscrit un emprunt pour financer l'achat de ce bien immobilier. Ces primes d'assurance sont-elles déductibles ?

Déduire les primes d'assurance

Par principe, les primes sont déductibles. Tout propriétaire d'immeuble qu'il met en location est tenu de souscrire une assurance, communément appelée « propriétaire non occupant ». A ce titre, vous payez des primes d'assurance, selon une fréquence bien souvent mensuelle : ces primes d'assurances sont, par principe déductibles de vos revenus fonciers. A cet égard, les sociétés d'assurance envoient, tous les ans, un récapitulatif du montant des primes effectivement payées au cours de l'année.

Mais des conditions existent...

{ABONNEZ-VOUS}

Opter pour un crédit d'impôt ?

Une option possible ? Il existe un crédit d'impôt spécifique qui profite à certains bailleurs et qui a pour objet l'assurance contre les impayés de loyer. Mais si vous pouvez bénéficier de cette réduction d'impôt, vous devez faire un choix entre bénéficiaire de cet avantage fiscal et déduire effectivement les primes correspondantes de vos revenus fonciers.

Qui est concerné ? ...

{ABONNEZ-VOUS}

[BANNIERE_DROITE]